

Malgré le jugement de la Cour suprême du Canada invalidant toutes leurs lois

La Saskatchewan et l'Alberta peuvent demeurer unilingues

■ L'adoption d'une dernière loi «bilingue» leur éviterait de traduire la législation en français

MICHEL C. AUGER

La Saskatchewan devra traduire et faire adopter dans leur version française toutes les lois votées depuis sa création en 1905 ou déclarer officiellement qu'elle est désormais une province unilingue anglaise. C'est ce qu'a statué, hier, la Cour

suprême du Canada dans un jugement partagé, qui invalide toutes les lois adoptées en anglais seulement par la législature de la Saskatchewan et spécifie que les citoyens ont le droit d'utiliser le français devant les tribunaux de cette province.

La décision devrait s'appliquer également à l'Alberta puisque la province a été créée au même moment

que la Saskatchewan et par une loi contenant des dispositions identiques.

Le plus haut tribunal du pays a ainsi donné raison au père André Mercure qui avait été accusé d'excès de vitesse en Cour provinciale de Saskatchewan. Il avait demandé à enregistrer son plaidoyer en français et exigé le report de son procès jus-

qu'à ce qu'il obtienne les versions françaises des lois en vertu desquelles il était accusé.

Le père Mercure est aujourd'hui décédé, mais la Cour a accepté que sa cause puisse être défendue par la Fédération des francophones hors Québec.

Dans un jugement rédigé par le juge Gérard LaForest, la Cour affirme que la Saskatchewan avait, depuis sa fondation, l'obligation de faire adopter ses lois en français et en anglais.

Cette obligation provient de l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest prévoyant que les lois devaient être adoptées et publiées en français et en anglais. En 1905, la Loi sur la Saskatchewan qui créait la province spécifiait le maintien des lois adoptées par la législature des Territoires, tant que la nouvelle province ne légifèrerait pas sur les mêmes questions.

Selon le juge LaForest, appuyé par cinq de ses collègues, « l'article

110 faisait partie du droit au moment de la création de la province et donc (...) il a continué à s'appliquer dans la province ».

La Saskatchewan n'ayant jamais légiféré sur la question de la langue des tribunaux ou de la législation depuis sa création, elle demeure donc liée par les exigences de l'article 110, affirme la Cour, et ses lois « sont invalides pour le motif qu'elles n'ont pas été adoptées suivant le mode et la forme requis par sa loi constitutive ».

Selon le juge LaForest, la Saskatchewan a donc deux choix: elle peut traduire et faire adopter « dans un délai raisonnable » la version française de toutes ses lois ou modifier sa constitution interne et se déclarer officiellement unilingue anglaise, par le biais d'une « dernière » loi bilingue.

« L'Assemblée législative peut avoir recours à l'expédient manifeste, voire même ironique, de l'adoption d'une loi bilingue abrogeant

Voir page 12 : Cour suprême

Le caucus libéral devient une auberge espagnole

Turner cède à tous pour sauver sa peau



John Turner : en espérant que Mulroney se batte lui-même...

MICHEL VASTEL

OTTAWA — « Prisonnier » de Lloyd Axworthy sur le libre-échange, de Raymond Garneau sur le lac Meech, de Jean-Claude Malépart sur la politique sociale, des « verts » de la Colombie-Britannique sur la politique de défense, et même des « juifs » sur sa politique au Moyen-Orient, John Turner est perçu comme un chef prêt à trop de compromis pour sauver sa tête.

Le caucus libéral à Ottawa est devenu une sorte d'auberge espagnole où chacun des 38 membres accepte de rester à condition qu'il y trouve ce qu'il veut. « C'est du courtage politique » (brokerage politics), déplore un membre éminent du parti qui observe avec consternation, de son bureau de Halifax, le chef du parti brochant ses politiques pour préserver l'unité du caucus.

La confirmation, hier à Sudbury, de la retraite politique de Doug Frith, lieutenant de John Turner en Ontario et son ami personnel, ne pouvait arriver à pire moment. Même s'il y a plus de raisons personnelles que de la politique dans ce départ-

Voir page 12 : Turner

Les fanatiques de la croissance personnelle courtisent les enfants

PIERRE CAYOUILLE

Ne vous étonnez pas si votre bambin de 10 ans vous babille un jour, entre deux séances de méditation, qu'il souffre d'un complexe d'Oedipe et qu'il lui faut de toute urgence retrouver son véritable « moi intérieur ».

C'est que, dorénavant, le marché de la croissance personnelle vise une nouvelle clientèle : les enfants!

Une dame de Montréal-Nord, Mme Francine Paquin, vient en effet de créer la première école de croissance personnelle pour

enfants, les Ateliers fanfan ent...

Créée le printemps dernier, cette école de croissance offrira ses premières sessions à compter du 8 mars prochain, dans un petit local de la rue de Gaspé, à Montréal.

Destiné aux enfants âgés de 3 à 13 ans, le programme des Ateliers fanfan offre à ses jeunes clients une série d'exercices qui leur permettent de « contacter et d'orienter leur univers intérieur, de découvrir leurs innombrables possibilités physiques, intellectuelles et spirituelles, et

Voir page 12 : Enfants

Jeunes libéraux et péquistes opposés à la réforme Paradis

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Les jeunes du Parti libéral et du Parti québécois sont d'accord au moins sur une chose: la réforme de l'aide sociale du ministre Pierre Paradis est inacceptable car elle maintiendra, sous une nouvelle forme, la discrimination tant dénoncée à l'endroit des jeunes assistés sociaux.

Tel est le message que sont venus livrer hier à la commission parlementaire des Affaires sociales les membres de la Commission Jeunesse du Parti libéral et ceux du Comité national des jeunes du Parti québécois qui, pour la circonstance, ont rapidement ignoré les lignes partisans.

Presque d'une même voix, jeunes libéraux et jeunes péquistes ont en effet dénoncé cette réforme qui à

leurs yeux comporte beaucoup trop de « vices de construction » pour qu'elle reçoive leur appui. Une dénonciation qui, surtout de la part des jeunes libéraux, ne pouvait plaire au ministre Paradis dont les sourires entendus semblaient dire: « Faut que jeunesse se passe ».

Cette dénonciation de la réforme Paradis par ces deux groupes de jeunes était dans une bonne mesure prévisible. Depuis deux ans, sinon trois, jeunes libéraux et jeunes péquistes ont fait de la réforme de l'aide sociale leurs chevaux de bataille respectifs. Ils ont forcé leurs partis à

Voir page 12 : Jeunes



Isabelle Courville, du PQ, scelle le pacte de solidarité des jeunes contre la réforme Paradis avec Joël Gauthier, du Parti libéral.

L'armée refuse la destitution de Noriega Coup d'Etat en vue au Panama

SAN JOSE (AFP) — Le refus de l'armée d'accepter la destitution du général Manuel Noriega, commandant des Forces Armées du Panama, apparaissait hier soir aux observateurs politiques comme un coup d'Etat militaire « de facto », dans un pays pourtant contrôlé par l'appareil militaire.

Alors que semble se préparer une riposte « en force » de l'armée fidèle au général Noriega - l'homme fort du pays - la décision du président constitutionnel Delvalle de renvoyer ce dernier est jugée comme une tenta-

tive désespérée et vouée à l'échec de résoudre la profonde crise politique qui secoue le pays depuis juin 1987. Une crise qui a récemment amené les relations du Panama et des États-Unis au bord de la rupture.

Dans une déclaration télévisée, M. Delvalle a prononcé la destitution de Noriega en expliquant « qu'aucune personne ne saurait se placer au-dessus des intérêts de la patrie ». Il annonçait le remplacement du Commandant des forces armées par le chef d'Etat major, le colonel Marco Justines. Peu après, ce dernier de-

vait refuser sa nomination en affirmant sa totale loyauté au général Noriega.

« Tout l'état major et ses troupes appuient le général Noriega », devait déclarer pour sa part Leonidas Castillo, sous-chef d'état-major panaméen.

Voir page 12 : Panama

■ Voir autres informations

— page 5

AUJOURD'HUI



Aviation et aéronautique



LA RENTRÉE DE DANIEL LAVOIE

Après ses succès en Europe, à l'Olympia notamment, Daniel Lavoie prépare une rentrée fulgurante au théâtre Outremont, la semaine prochaine. Paul Cauchon l'a rencontré.

Page 13

DEMANTÈLEMENT CONFIRMÉ

Steinberg a confirmé hier chercher des acheteurs pour ses supermarchés en Ontario et au Québec, mais rien ne transpire des intentions de l'empire sur ses activités de détail.

Page 7

TRUSTCO S'EN PREND À OTTAWA

La politique fédérale en matière de décloisonnement ne plait pas à Trustco Général qui soutient qu'elle est illogique.

Page 7

SHULTZ EN ISRAËL

M. George Shultz est arrivé en Israël et a dénoncé le statu quo dans les territoires occupés.

Page 5



TOMBA EST TROP FORT

L'Italien Alberto Tomba fait montre d'une technique sans reproche au slalom géant masculin et remporte la médaille d'or.

Page 24.

95 % des dossiers du SCRS détruits
L'antisubversion à visage ouvert...

MANON CORNELLIER

OTTAWA — Le solliciteur général James Kelleher a annoncé hier que le Service canadien de renseignements de sécurité ne pourra plus utiliser, lors de ses enquêtes antisubversives, des méthodes d'enquête « intrusives » sans avoir l'autorisation expresse du ministre. À l'avenir le travail d'antisubver-

sion devra se faire à partir de sources ouvertes.

Lors d'un discours à l'Université Queen's, il a aussi révélé que le moratoire sur la destruction des dossiers inactifs est levée et que l'élimination de ces documents va commencer immédiatement.

Ces annonces s'inscrivent dans la série de réformes entreprises en décembre, alors que le

Voir page 12 : Visage

Les enfants de la prostitution

de Michel Dorais
«En marge de la mini-série télévisée Rock!»

- Le seul essai traitant de la prostitution juvénile au Québec. Écrit par deux travailleurs sociaux.
- Un livre de référence important qui fait le point sur la prostitution des enfants et des jeunes.
- Pourquoi se prostitue-t-on et qui sont les clients? Comment fonctionnent les réseaux de prostitution juvénile? Et Comment réagir à ces réalités? Cet ouvrage, en format de poche, et à prix populaire tente de répondre à ces questions. 139 pages — 8,95\$

vlb éditeur LA PETITE MAISON DE LA GRANDE LITTÉRATURE



SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Turner

surprise, Doug Frith ne cachait pas un certain désenchantement depuis plusieurs mois.

C'est notamment la politique du parti sur le libre-échange avec les États-Unis qui mine actuellement le parti au point où d'autres, comme Francis Fox par exemple, ont déjà décidé de « laisser passer un tour » et de ne pas se présenter aux prochaines élections. (Pour faire sa part, M. Fox a seulement accepté la présidence du parti au Québec pour les deux prochaines années et Raymond Garneau « lui garde un comté au cas où »).

« Les gens reprochent à Lloyd Axworthy (Winnipeg) et à Herb Gray (Windsor) de dicter à Turner une position difficile à défendre, confie un homme d'affaires de Montréal: on n'ose même plus aborder la question du libre-échange et le parti est un peu ballonné ».

Les libéraux espéraient que John Turner profite du récent congrès d'orientation de Vancouver pour assouplir un peu sa position sur le libre-échange, mais il s'en est tenu à sa promesse, à laquelle personne ne croit, de déchirer avec les Américains. Discrètement, Jean Chrétien vient de lui rappeler que c'est une « promesse colorée mais irréaliste ». Et John Turner a dû calmer Bay Street en promettant de faire volte-face après les élections. Loin de rassurer, cela n'a fait que renforcer l'image d'un chef prêt à tout pour obtenir la paix.

De longues conversations avec des libéraux de l'ensemble du pays, on peut dégager les éléments suivants:

■ la contestation du leadership de John Turner se limite à un petit noyau qui gravite autour des anciens gouverneurs de Toronto et de quelques « ancêtres » du Rideau Club à Ottawa, mais les couteaux volent bas: ragots sur la vie privée des Turner, leur train de vie aux frais d'un parti endetté de \$ 5 millions, et de soi-disant faiblesses personnelles plus inavouables encore que les « martinis bien secs ». « S'ils en sont là, ils sont vraiment désespérés », confie un ami de longue date du chef libéral;

■ tout le monde admet que John Turner s'est considérablement amélioré depuis 1984 — « il revient de loin », dit-on souvent — en particulier dans ses grands discours livrés avec de plus en plus de passion; et le parti est maintenant composé d'une nouvelle génération de libéraux qui n'ont plus la nostalgie de Pierre Trudeau: un vote sur son leadership, comme en novembre 1986, lui donnerait sans doute encore une confortable majorité parmi les délégués élus;

■ le caucus libéral projette par contre, parmi les membres du parti, l'image d'un assemblage disparate de « paresseux qu'on ne voit jamais », ou de vedettes aux idées trop franchisées qui n'ont aucun sens de la cohésion ou de la discipline. Du débat sur l'universalité des programmes sociaux à celui du libre-échange, en passant par les déchéirements sur le lac Meech ou sur la question palestinienne, John Turner se retrouve ou paralysé ou enfermé dans une position extrême;

■ Au mois de janvier c'était beaucoup moins rose, on voyait venir une vague », reconnaît un ami de Turner à Montréal; (les conservateurs se rapprochaient dangereusement des libéraux au Québec). « Si on devait se retrouver dix points derrière les conservateurs, ce serait autre chose », admet un proche de David Peterson à Toronto. « Les problèmes des conservateurs redonnent confiance et les gens votent contre les gouvernements », avoue un troisième. Autrement dit, les libéraux comptent bien plus sur Mulroney que sur leur propre chef pour prendre le pouvoir;

■ de plus en plus d'hommes d'affaires craignent de voir un chef aussi imprévisible diriger le pays et, quoi qu'en disent ses dirigeants, la situation financière du Parti libéral ne s'est pas améliorée depuis trois ans: il y a toujours près de \$ 5 millions de dettes et le parti couvre à peine ses dépenses courantes. Quant au recrutement, il a frisé le fiasco dans l'ensemble du Canada alors qu'on n'a recruté que 175.000 contre un objectif de 295.000 (mille par comté).

Les libéraux sont ainsi manifestement nerveux et les membres du caucus se concentrent, chacun de leur côté, sur leurs propres dossiers. Ils voient en particulier les conservateurs rôder une machine électorale grassement financée, et ils observent un adversaire, Brian Mulroney, manifestement en grande forme quand il est, comme cette semaine, à l'attaque plutôt que sur la défensive.

Ce que les conservateurs libéraux craignent par-dessus tout, c'est une campagne électorale chevauchant l'été où conservateurs et néo-démocrates seraient capables, les premiers avec de l'argent et les seconds avec les organisations syndicales, de « sortir le vote ». (Les néo-démocrates par exemple sont déjà en train de roder les discours de campagne d'Ed Broadbent, ont dressé un premier itinéraire du chef, et négocient même leur avion personnel !).

Bien entendu, les députés et les adjoints de John Turner voient la question différemment. « Les sondages nous aident, dit l'un des responsables de la campagne en Ontario, qui prédit un balayage à Toronto et compte sur un autre au Québec ». Et l'Ouest? « Ah nous ne sommes pas très bons dans l'opposition et nous sommes divisés sur le libre-échange et le lac Meech », reconnaît-il.

Sur la question du libre-échange, des proches de Turner, dont Raymond Garneau, laissent entendre qu'il modifiera son attitude, « mais pas maintenant ». M. Turner serait personnellement très révolté par

cette entente qu'il juge mauvaise pour le Canada et il résiste encore à ses proches qui voudraient lui faire adopter la stratégie du leader travailliste Harold Wilson dans le débat sur le Marché commun en Grande-Bretagne. « Avec son expérience dans les finances internationales, explique un stratège libéral, Turner pourrait se présenter comme le chef de gouvernement le plus capable de la renégocier, plutôt que de proposer un peu stupidement de la déchirer ».

Contrairement à ce qui s'écrit au Canada-anglais, les responsables du recrutement au Québec et en Ontario prétendent qu'il y a abondance de bons candidats. « Le problème est qu'on n'a pas assez de comités pour tous les candidats qu'on a à Montréal », affirme Raymond Garneau. Même chose en Ontario, affirme Jim Peterson. La seule ombre au tableau, semble-t-il, vient des candidatures qui ne semblent pas attirées par le parti ou auxquelles il semble difficile de trouver un bon comté.

Quant aux tensions entre les « gauchistes » du caucus et d'autres comme Doug Frith, Raymond Garneau ou Donald Johnston qui a claqué la porte, Lloyd Axworthy les réfute carrément: « On ne s'est jamais accroché sur la question au caucus », affirme-t-il ajoutant, pour ceux qui l'accusent d'en mener trop large, que « tout le monde est sur un même pied au caucus ».

Alors, pourquoi tant de morosité au parti libéral?

« Si Mulroney se déniche trois candidats, dont Lucien Bouchard, qui incarneront l'honnêteté et la probité, et si ces gens-là font le tour du Québec en parlant du lac Meech et de libre-échange, ils vont faire un malheur », confie un libéral très en vue de Montréal.

« Les députés sont épuisés par un surcroît de travail dû à leur petit nombre: quand je veux me remonter le moral, je m'en vais dans le champ », avoue Raymond Garneau.

◆ Jeunes

prendre des engagements dont aujourd'hui ils se sentent responsables. Lorsqu'il s'agit d'éliminer la discrimination, on ne peut se contenter de faire le travail à moitié ou aux trois-quarts, ont fait valoir les jeunes libéraux.

L'enjeu premier de cette réforme pour les jeunes devait être la parité pour les moins de 30 ans qui reçoivent des prestations trois fois moins élevées que celles des plus de 30 ans. Actuellement leurs prestations sont de \$ 184 par mois et ne commencent à grimper que le 1er janvier prochain. La parité ne sera établie que l'année suivante, ce qui est beaucoup trop tard. Il y a là une injustice fondamentale, croit le président des jeunes libéraux, Joël Gauthier, qui ne voit pas de raison d'attendre à 1990.

Les jeunes libéraux croient que la parité pour les moins de 30 ans devrait être accordée dès janvier 89, ce qui est déjà tard, font valoir de leur côté les jeunes péquistes. Leur présidente, Isabelle Courville, croit que la parité devrait être immédiate car il s'agit de parler au plus pressé. Elle rappelle qu'en 1985 les jeunes libéraux réclamaient aussi une parité immédiate, demandant si le gouvernement libéral ne cherche pas à prendre « en otage jusqu'à la veille des élections » les jeunes assistés sociaux. Rappelons que, plus tôt cette semaine, le Conseil du patronat adoptait une position semblable.

Encore plus grave que ce retard est le caractère factice de la parité accordée, estiment les jeunes des deux partis qui d'une même voix dénoncent la notion de contribution parentale qu'introduit le ministre avec sa réforme. Indirectement, expliquent-ils, le ministre impose un critère d'âge puisque cette contribution sera prise en compte pour tous ceux qui vivent chez leurs parents ou qui ont quitté le domicile familial depuis moins de deux ans. Dans la réalité, cela établit, disent-ils, une discrimination pour les moins de 25 ans.

Cette notion se retrouve dans le Code civil mais est rarement appliquée, sauf dans le régime des prêts et bourses pour les étudiants. Quelque 17.000 jeunes assistés sociaux se verront retirer toute aide à cause de cette nouvelle norme, tandis que plusieurs milliers d'autres verront leurs prestations réduites sensiblement. Un calcul fait par les jeunes péquistes établit à seulement \$ 6 par mois la hausse de prestation que pourraient recevoir des milliers de jeunes assistés sociaux. En moyenne, la contribution alimentaire des parents qui sera déduite d'une prestation théorique de \$ 405 sera de \$ 100. Les \$ 305 restants pourront, dans les cas où deux assistés sociaux partagent un appartement, être réduits de \$ 115, ce qui laissera seulement \$ 190 par mois.

Le problème qui se pose est que l'expérience a démontré que les contributions alimentaires des parents sont trop souvent des contributions théoriques. Les fonctionnaires en tiennent compte lorsqu'il s'agit de calculer le prêt-bourse d'un étudiant, mais dans au moins 30 % des cas ces contributions ne sont jamais versées par les parents. Il ne faut pas photocopier les feuilles d'un système pour les transposer dans l'autre, notent les jeunes péquistes.

Les jeunes libéraux estiment que la contribution parentale est une notion très dangereuse. Comme l'avait fait remarquer plus tôt cette semaine la Fédération des femmes du Québec, plusieurs prendront toutes sortes de détours pour échapper à cette contrainte et profiter d'une clause de « dénuement total ». Il y a un risque sérieux d'engendrer une certaine désintégration de la famille tout en privant les jeunes de leur autonomie. Il y a un débat en profondeur à faire dans la société, car cette notion implique aussi la responsabilité filiale envers les parents, de dire la Commission jeunesse du PLQ.

L'intention du ministre, en introduisant cette clause de contribution alimentaire des parents, est d'éviter de rendre le régime d'aide sociale

plus attrayant que le régime de prêts et qu'il y ait, a-t-il reconnu hier, un déplacement de clientèle. Il faudrait alors, croient les jeunes libéraux, harmoniser les deux régimes pour que des bénéficiaires de l'aide sociale soient admissibles à certaines conditions aux prêts et bourses.

Cette suggestion sera accueillie assez froidement par le ministre Paradis qui dira aux jeunes libéraux d'aller tenter de convaincre le ministre de l'Éducation. Selon lui, les choix qui ont été effectués ont souvent constitué « la moins pire des solutions », ce qui a été le cas aussi pour la déduction pour les personnes partageant un logement. C'était ça ou la poursuite du « contrôle des chambres à coucher ».

Jeunes libéraux et jeunes péquistes croient que la véritable solution aux problèmes de l'aide sociale est du côté de l'emploi. Sur ce point, les jeunes péquistes ont fait une critique sévère du projet du ministre, soulignant que nulle part dans le projet de réforme on parle d'emplois ou d'absences d'emplois. On a réclamé la tenue l'été prochain d'une conférence nationale sur l'emploi pour élaborer un pacte entre tous les intervenants socio-économiques en cette matière.

◆ Enfants

d'éveiller leur conscience dans le plaisir et dans la détente.

Une session dure 12 semaines et coûte à peine \$ 120.

Pour remplir ses ambitieuses promesses, l'école de croissance personnelle pour enfants propose une approche basée sur le rêve.

Car, explique la directrice Francine Paquin, « dans le rêve d'enfant réside le comportement futur à l'état potentiel de l'enfant ».

Le rêve de l'enfant, explique-t-elle, est un outil par lequel l'enfant entre en contact avec son « senti » à lui sur les plans physique, émotif et spirituel.

« Nous utilisons plusieurs médias, comme le jeu, le dessin, l'association, l'imagerie, le théâtre, les contes de fée pour que les enfants laissent jaillir ce puits de ressources déjà existant en eux », dit Mme Paquin.

Par exemple, « si un enfant a fait un cauchemar et qu'il a vu un monstre effroyable, nous l'invitons à recréer ce monstre avec de la pâte à modeler pour qu'il puisse se distancier », explique Mme Paquin.

Le programme comporte aussi des exercices de respiration, de relaxation, de méditation, de massage, de tai-chi, et d'expression corporelle.

Un compte rendu des progrès de l'enfant est fait régulièrement aux parents. Ces mêmes parents sont d'ailleurs invités à suivre un programme spécialement conçu pour eux, de façon à ce qu'ils puissent « poursuivre et entretenir une relation harmonieuse avec les enfants ».

Autodidacte, la fondatrice des Ateliers fanfan a déjà travaillé avec des adultes. C'est à ce moment qu'elle a compris l'importance d'agir dès l'enfance.

Mme Paquin a aussi oeuvré auprès d'enfants de LEUCAN, des jeunes cancéreux. Elle aimerait d'ailleurs pouvoir accueillir un jour des enfants malades à son école. « Je suis convaincue que l'émotivité joue un grand rôle dans la maladie, chez les enfants comme chez les adultes », dit-elle.

La fondatrice des Ateliers fanfan prononcera une conférence ce soir à 20 h, au Pavillon d'Outremont, petit théâtre du Collège Français, au 5210 Durocher.

« Les consommateurs doivent être prudents avant de s'inscrire à un cours de croissance. Et si ce cours s'adresse à des enfants, il faut redoubler de prudence et vérifier dans quelles conditions se font ces cours », a dit Mme Lise Béliveau, porte-parole d'Info-croissance, un groupe d'étude sur les centres de croissance personnelle mis sur pied par l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal (ACEF-centre) en octobre dernier.

◆ Visage

gouvernement rendait public le rapport Osbaldeston et faisait savoir qu'il acceptait ses 34 recommandations, dont le démantèlement de la division de l'anti subversion.

Ce groupe, dirigé par M. Gordon Osbaldeston, avait été formé à la suite de la publication du rapport du Comité de surveillance du SCRS (SCARS) en juin 1987. Le comité soulignait, entre autres, que trop de gens étaient visés par la division de l'antisubversion et que cette dernière tendait à confondre dissidence et activités subversives.

Le groupe Osbaldeston lui devait examiner les politiques d'embauche du SCRS, son fonctionnement et le travail de la division antisubversion. Il remettrait son rapport à la fin d'octobre.

Il y reprenait une vieille demande visant à éliminer les dossiers inactifs, hérités pour la plupart de la GRC et qui étaient conservés en attendant la fin de l'enquête de la Commission Deschênes sur les criminels de guerre.

Leur nombre a toujours suscité la controverse et continue de constituer un mystère. Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) a toutefois cité le chiffre de 30.000 en juin 1987 lors du dépôt de son rapport, soulevant l'indignation.

À la suite de l'annonce d'hier, le SCRS ne conservera que les dossiers reliés à des enquêtes sur des crimes de guerre ou ceux qui ont été transférés aux divisions du contre-espionnage et de l'antiterrorisme. Ces deux divisions ont repris en décembre les dossiers des personnes toujours considérées comme des menaces.

Le solliciteur général a assuré que 95 % des dossiers du SCRS ont été classés inactifs depuis la création du service et qu'ils attendent maintenant d'être détruits ou cédés aux Archives nationales.

Mais son discours tentait aussi de dissiper les critiques selon lesquelles le ministre n'a pas le contrôle de son service, que le SCRS est dénué de di-

Regina regardera de près le jugement de la Cour suprême

REGINA (PC — LE DEVOIR)

— Le sous-ministre de la Justice de la Saskatchewan, M. Brian Barrington-Foote, a soutenu hier que le gouvernement provincial étudiera toutes les possibilités avant de décider ce qu'il fera à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada.

Le sous-ministre agissait en l'absence du ministre de la Justice, M. Bob Andrew, qui assistait à une conférence en Argentine en son autre qualité de ministre du Commerce.

L'incertitude du gouvernement est également partagée par l'opposition, puisque le leader néo-démocrate Ned Shillington s'est demandé ce qu'il allait faire à la suite du jugement du plus haut tribunal du pays.

« J'aimerais pourtant que le gouvernement puisse éviter le genre de débat acrimonieux qui a eu lieu au Manitoba ».

À Ottawa, les porte-parole de la Fédération des francophones hors Québec, de l'Association culturelle Franco-canadienne de Saskatchewan et de l'Association canadienne-française de l'Alberta, M.M. Yvon Fontaine, Rubert Baudais et George Arès, ont soutenu qu'il s'agissait

d'une étape importante dans la reconnaissance de leurs droits.

« Cette décision confère aux francophones une légitimité de leur existence et de leurs droits », ont-ils soutenu.

Ils ont également soutenu que le gouvernement fédéral avait maintenant la responsabilité morale de s'assurer que la Saskatchewan et l'Alberta ne modifieront pas l'article 110.

« Nous sommes d'avis que la Saskatchewan et l'Alberta ne peuvent modifier unilatéralement l'article 110 étant donné les engagements pris par ces provinces dans l'entente constitutionnelle du 3 juin 1987 » (l'entente du Lac Meech), ont-ils soutenu.

« Le gouvernement fédéral doit profiter du présent processus de révision constitutionnelle pour constituer ces droits comme il l'avait fait en 1987 pour les anglophones du Québec », ont-ils conclu.

Aux Communes, le député libéral d'Ottawa-Vanier Jean-Robert Gauthier a soutenu que si le premier ministre Devine abolissait les droits linguistiques des francophones, l'esprit

même de l'accord du lac Meech serait menacé.

Il a demandé au gouvernement fédéral d'aider financièrement et matériellement la Saskatchewan à faire face aux exigences du jugement de la Cour suprême.

« Le gouvernement fédéral doit mettre le paquet, a-t-il soutenu. Il faut dire à la Saskatchewan qu'on a de l'argent et des ressources humaines pour la traduction. Il faut faire ça pour garder le pays uni ».

« Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir », a répliqué le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Benoît Bouchard, qui s'est dit confiant de voir la Saskatchewan se plier au jugement de la Cour suprême et traduire ses lois, au lieu d'adopter une loi abolissant les droits des francophones.

« L'accord du lac Meech offre certaines garanties, même s'il n'a pas encore été signé par toutes les provinces, a-t-il déclaré. Il reste que le gouvernement fédéral, lorsqu'il est question de bilinguisme, tient des négociations extrêmement serrées avec les provinces, autant la Saskatchewan que l'Alberta ».

Le conflit canado-français sur la pêche

Ottawa invite les grévistes de la faim à raisonner Paris

GUY TAILLEFER

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a sommé hier les représentants des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, qui sont actuellement au Canada, de cesser de faire pression sur lui par médias interposés.

Il serait nettement plus utile, selon Ottawa, qu'ils invitent plutôt Paris à retourner à la table des négociations pour régler le contentieux canado-français sur la pêche.

Dans une déclaration conjointe, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, et les ministres des Pêches et des Transports, M.M. Tom Siddon et John Crosbie, tiennent la France entièrement responsable de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations depuis cinq mois.

Le maire-sénéateur de l'archipel français, M. Albert Pen, mène depuis lundi une grève de la faim depuis une chambre d'hôtel du centre-ville d'Ottawa, dans l'espoir que le Canada fasse preuve de plus de souplesse dans le conflit. Un homme politique français, le député centriste Gérard Grignon, a lui aussi entrepris une jeûne à Québec.

Apparemment embarrassée par l'initiative de M. Pen, l'ambassade de France à Ottawa a refusé de lui prêter ses locaux pendant sa grève de la faim.

Réagissant à la plus récente sortie canadienne, M. Pen a affirmé que les

déclarations des trois ministres témoignaient une fois de plus « de la mauvaise foi de leur gouvernement en ce qui concerne leur vision de nos problèmes ».

Prenant les choses à la blague, le ministre Crosbie indiquait dès lundi que le « coup publicitaire » de M. Pen ne modifierait en rien la position canadienne sur la double et épineuse question des quotas de pêche accordés aux Français et de la frontière maritime de l'archipel.

Le litige canado-français a dégénéré en une complexe guerre de chiffres, les deux pays, engagés dans un dialogue de sourds, s'accusant mutuellement de surpêcher dans la zone litigieuse située au sud de Terre-Neuve.

Hier encore, M. Siddon a accusé la France d'avoir augmenté depuis 1983 ses prises dans la zone contestée à 26.000 tonnes, quatre fois sa part traditionnelle de 6.400 tonnes. Une situation que le ministre trouve « très préoccupante », mais que M. Pen estime être le fruit de calculs strictement théoriques.

Ottawa soutient que la valeur des exportations de poisson de Saint-Pierre-et-Miquelon a presque triplé ces dernières années, passant de \$ 9 à \$ 26 millions entre 1982 et 1986.

« L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon n'est pas en danger, de l'avis de M. Crosbie. C'est tout le contraire: les pêcheurs de l'archipel n'ont jamais capturé autant de morue ».

rection politique. Depuis l'été dernier, ces commentaires ont été alimentés par plusieurs bavures révélées par les médias et qui ont mis particulièrement en cause la division de l'antisubversion.

Le ministre a plusieurs fois répété hier que « la subversion n'est pas une priorité en matière d'enquête pour l'ensemble du SCRS ». Il s'adressait aux participants à la conférence sur « La défense d'une cause, la protestation et la manifestation d'un désaccord ».

◆ Panama

méen, avant d'assister à une réunion extraordinaire convoquée par le commandant Noriega.

Le général Manuel Noriega, qui est à la tête des forces armées panaméennes depuis 1982, a été la cible de multiples accusations, notamment de complicité dans des assassinats politiques, de trafic de drogue et de fraude électorale.

On apprendit dès mercredi dans les milieux proches du gouvernement et du Congrès américains que le président panaméen Arturo Delvalle serait prêt à se « séparer » du commandant des forces armées. On attendait une déclaration du chef de l'Etat panaméen qui « affaiblirait la position de Noriega et accélérerait peut-être son retrait en tant que figure dominante de la vie politique », avait ajouté dans ces mêmes milieux.

Une dégradation apparemment irréversible s'était produite dans les relations entre le général Noriega et les États-Unis. Washington a semblé « ressortir » progressivement des dossiers accusateurs contre son ancien allié, le point culminant ayant été atteint le 14 février dernier lorsque deux tribunaux de Floride inculpaient officiellement le général panaméen de trafic de stupéfiants.

Une profonde crise politique intérieure avait éclaté au Panama en juin dernier, avec de grandes manifestations organisées par l'opposition réunie sous la bannière de la « Croisade Civique ». Elles visaient personnellement l'homme fort du régime, et avaient été brutalement réprimées par des unités spéciales de la police, surnommées les « doberman ».

Le régime avait choisi d'accuser les États-Unis de chercher à déstabiliser le pays, avec l'objectif de remettre en question les accords « Torrijos-Carter » signés en 1977 aux termes desquels le Panama doit recouvrer une souveraineté complète sur

le canal interocéanique à la fin de 1999.

Le Panama est considéré comme un centre géo-stratégique essentiel pour les États-Unis. Ceux-ci y abritent le « Southern Command », commandement militaire responsable des opérations dans toute l'Amérique centrale et latine, fort de quelque 10.000 hommes.

Son importance se justifie sans doute par le Canal interocéanique mais aussi au fait que Panama est devenu un centre financier international de première importance, avec quelque 120 banques installées dans la capitale.

◆ Cour suprême

les restrictions que lui impose l'art. 110, puis déclarant valides toutes les lois provinciales, nonobstant le fait qu'elles aient été adoptées, imprimées et publiées en anglais uniquement », écrit le juge LaForest.

Si elle choisit cette dernière voie, la province devra, compte tenu du principe de la primauté du droit « agir aussitôt que possible » et le choix de l'option à retenir devra aussi être fait rapidement, notent les juges majoritaires.

En 1985, la Cour suprême avait invalidé de la même façon toutes les lois adoptées en anglais seulement par le Manitoba depuis 1870, mais il existe une différence fondamentale entre cette situation et celle de la Saskatchewan, affirme la Cour.

Les droits linguistiques de la minorité française du Manitoba étaient enclenchés dans la Constitution par l'article 23 de la Loi sur le Manitoba alors que les exigences de l'article 110 ne sont pas de nature constitutionnelle et peuvent être abrogées par une simple loi de la législature provinciale.

Les procureurs de la Fédération des francophones hors Québec ont tenté de convaincre la Cour que l'article 110 avait une valeur constitutionnelle, comme l'article 23 au Manitoba ou l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 au Québec.

Mais, au terme d'une longue analyse historique, le juge LaForest affirme que le Parlement fédéral avait voulu laisser à la future province « le droit de décider de quelle langue on devra se servir devant les tribunaux ou devant la législature », selon l'expression de sir Wilfrid Laurier.

Quant à l'usage du français devant les tribunaux de Saskatchewan, la Cour estime là aussi que la province

M. Pen a de son côté reconnu que l'archipel avait augmenté sa production ces dernières années, comme le lui autorisent les accords canado-français de 1972. « Mais on voit maintenant que le Canada désire vivement enrayer ce développement en nous privant de poisson », a-t-il déclaré.

Le gouvernement fédéral se dit disposé à assurer un approvisionnement stable aux quelque 200 pêcheurs de l'archipel, dont « les habitants sont nos voisins ».

« Mais nous n'assisterons pas sans rien faire à l'appauvrissement des pêcheurs canadiens découlant de la surpêche française », a déclaré M. Crosbie.

Il n'est pas question pour Ottawa d'ouvrir des négociations séparées avec Saint-Pierre-et-Miquelon. « Ottawa ne peut négocier qu'avec Paris », a dit M. Crosbie, invitant les représentants de l'archipel à « adresser leurs plaintes au gouvernement français ».

La France réclame une zone économique de 200 milles autour de l'archipel — le Canada lui en offre 12 — et juge insuffisants les quotas de pêche que lui offre Ottawa en eaux canadiennes.

En riposte à la décision française de quitter la table des négociations le 9 octobre dernier, le gouvernement fédéral ferait ses ports aux chalutiers français et leur retirait pour cette année le droit de pêcher en eaux canadiennes.

n'ayant jamais légiféré spécifiquement sur la question, les exigences de l'article 110 existent toujours et permettent l'utilisation du français.

Toutefois, le juge LaForest souligne que si une personne a le droit constitutionnel de s'exprimer en français devant le tribunal, « elle n'a pas le droit d'être comprise dans cette langue ».

Le juge et les autres officiers de la Cour peuvent donc utiliser l'anglais, et le citoyen n'a pas droit à un traducteur, sauf si cela est nécessaire pour avoir un procès équitable. Dans le cas du père Mercure, la Cour estime « qu'il était possible de tenir un procès équitable sans offrir une traduction de l'anglais au français ».

Cependant, si la loi exige que les propos de celui qui désire de s'exprimer en français soient consignés, ils devront l'être en français.

Pour les juges dissidents Willard Estey et William McIntyre, les garanties linguistiques de l'article 110 étaient propres à la législation et aux tribunaux des Territoire du Nord-Ouest, et la Saskatchewan a, comme toutes les provinces, obtenu à sa création le pouvoir de spécifier quelle langue pourrait être employée dans leurs débats.

« Ce n'est qu'en forçant l'interprétation de la loi qui a créé la Saskatchewan et en ne donnant pas aux lois organiques de la nouvelle province leur effet législatif ordinaire qu'on peut conférer à l'art. 110 la qualité de disposition constitutionnelle. Il en découlerait un résultat qui ne serait ni celui que le gouvernement du Canada de l'époque voulait, ni celui expressément mentionné dans les actions parlementaires ou législatives au moment de la création de la province », estiment-ils.

26 février
par la PC et l'AP

1987: un avion afghan bombarde deux localités frontalières pakistanaïses, faisant 35 morts et plus de 200 blessés.

Moscou annonce la fin du moratoire en matière d'essais nucléaires.

À une forte majorité, le Synode de l'Église anglicane se prononce en faveur de l'ordination de femmes.

1986: le président Ferdinand Marcos quitte les Philippines pour l'exil à Hawaï.

1972: à la suite de pluies torrentielles, un barrage cède en Virginie occidentale: 116 morts.